



## AVIS PUBLIC

### ASSEMBLÉE PUBLIQUE

À toutes les personnes intéressées par la résolution CA24 210123 tenant lieu d'un premier projet de résolution afin de permettre la démolition des bâtiments situés au 1045, rue Hickson, 3897, rue Bannantyne et au 3801-07, rue Bannantyne ainsi que la construction d'un bâtiment à vocation mixte sur les lots 1 154 389, 1 154 390, 1 154 391 et 1 154 392 du cadastre du Québec et la construction d'un bâtiment résidentiel sur le lot B formé d'une partie des lots 1 154 389, 1 154 390 du cadastre du Québec.

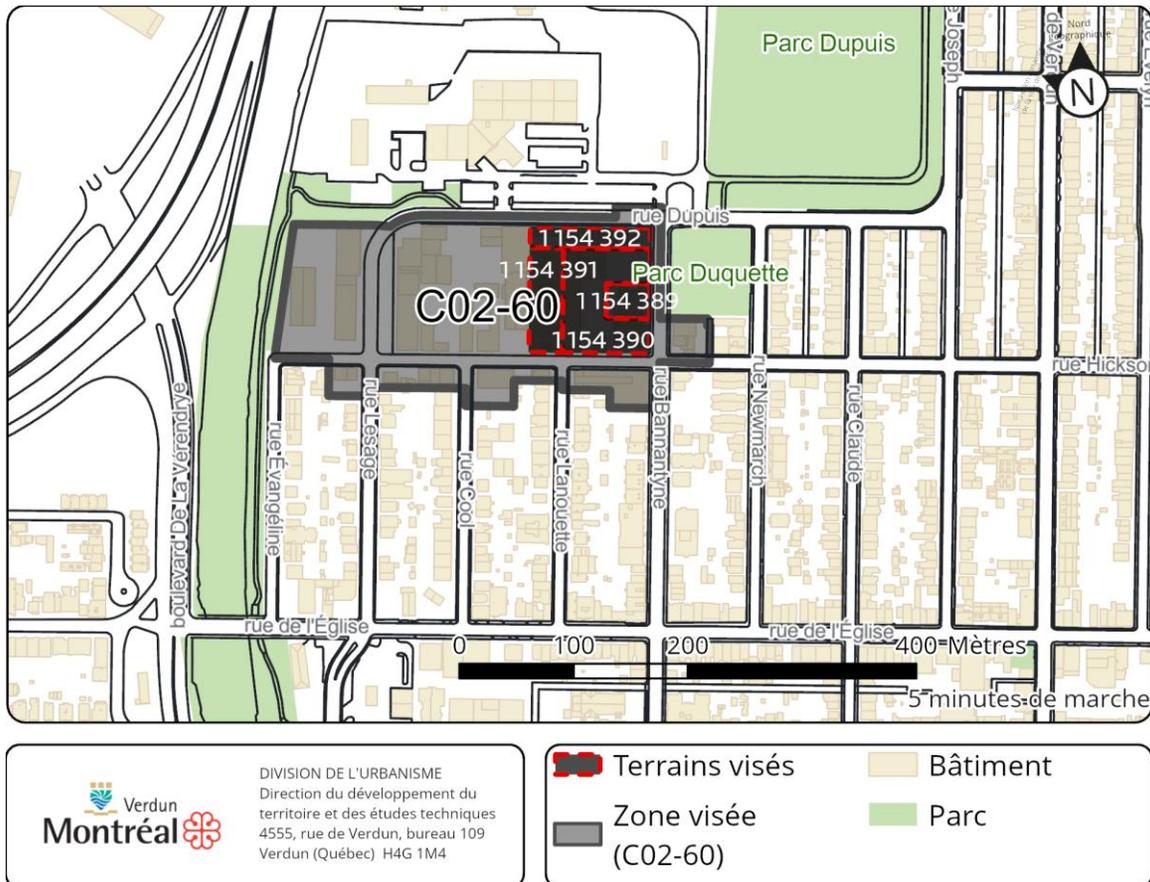
**La demande vise à permettre la démolition des bâtiments situés au 1045, rue Hickson, 3897, rue Bannantyne et au 3801-07, rue Bannantyne ainsi que la construction d'un bâtiment à vocation mixte sur les lots 1 154 389, 1 154 390, 1 154 391 et 1 154 392 du cadastre du Québec et la construction d'un bâtiment résidentiel sur le lot B formé d'une partie des lots 1 154 389, 1 154 390 du cadastre du Québec**

**AVIS** est par les présentes donné aux personnes intéressées qu'à la suite de l'adoption par le conseil de l'arrondissement de sa résolution CA24 210123 tenant lieu de premier projet de résolution adopté en vertu du *Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble* (RCA08 210003) lors de sa séance ordinaire du 7 mai 2024, l'arrondissement tiendra une assemblée publique le **mardi 16 mai à 19 h** à la salle du conseil de la mairie d'arrondissement, située au 4555 rue de Verdun.

Le projet est étudié en vertu du *Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble* (RCA08 210003), car il déroge aux usages permis, à l'aménagement des espaces libres, à des dispositions de la grille des usages et des normes de la zone C02-60 ainsi qu'aux articles 36.13, 36.14, 36.17, 36.6, 39.2, 63.13, 63.14 et 70.8, 83.3, 85, 89.1, 97, 105, 106, 107, 111, 112, 163, 117, 177, 184, 187 et à l'annexe A - Terminologie du Règlement de zonage (1700) relativement aux usages spécifiquement permis, aux saillies, au triangle de visibilité, aux bâtiments accessoires, aux stationnements, aux supports de vélos, aux espaces de chargement, aux matériaux de revêtement, aux escaliers extérieurs, aux appentis techniques, aux toits-terrasses et au calcul de la superficie de plancher. Enfin, le projet requiert aussi une dérogation à l'article 16 du Règlement relatif

aux usages conditionnels de l'arrondissement de Verdun (RCA14 210005) relativement à la superficie de plancher maximale destinée au service et à la consommation de boissons alcooliques.

Ce premier projet de résolution concerne la zone identifiée au plan ci-joint :



Il contient également des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire et peut être consulté du lundi au jeudi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 17 h ainsi que le vendredi de 8 h 30 à 12 h 30 au bureau du soussigné situé au :

Bureau du secrétaire d'arrondissement  
4555, rue de Verdun, bureau 104  
Verdun (Québec) H4G 1M4

Au cours de cette assemblée publique, celui par l'intermédiaire duquel elle est tenue expliquera le premier projet de résolution et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer sur celui-ci. Il identifiera également les dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire et expliquera la nature et les modalités d'exercice du droit de certaines personnes de demander, conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, qu'une

ou plusieurs dispositions soient soumises à l'approbation de certaines personnes habiles à voter.

Toute personne intéressée pourra se faire entendre sur ce projet de règlement au cours de cette assemblée. Elle peut également déposer tout écrit portant sur ce projet de règlement ( p. ex. : un mémoire) au cours de l'assemblée ou le transmettre préalablement à l'arrondissement à l'adresse suivante :

Direction du greffe et des affaires publiques  
4555, rue de Verdun, bureau 104  
Verdun (Québec) H4G 1M4

ou bien le transmettre par courriel à l'adresse suivante : [greffe-verdun@montreal.ca](mailto:greffe-verdun@montreal.ca) , et ce, en tout temps avant la tenue de l'assemblée publique.

Donné à Verdun, le 8 mai 2024.

*Stephanie Zhao Liu (original signé numériquement)*

Stephanie Zhao Liu,  
Secrétaire d'arrondissement